



Location salle du Levant

Règlement intérieur 2025

Article 1 - L'utilisateur ne devra en aucun cas se livrer à un affichage public sauvage sur le territoire de la commune aux fins de servir à la publicité précédant la manifestation pour laquelle la salle est louée.

Article 2 - À la réservation définitive, le loueur se doit d'indiquer l'heure précise à laquelle il disposera des lieux et fournir une **attestation de responsabilité civile**.

Article 3 - L'utilisateur ne devra à aucun moment risquer de provoquer un sinistre par une utilisation impropre (ex. Barbecue, etc.).

Article 4 - La salle est non-fumeur.

Article 5 - Un état des lieux avec inventaire du matériel sera fait avant et après l'utilisation de la salle par la personne responsable de celle-ci et l'utilisateur.

Article 6 - Les clés seront remises au loueur la veille de la mise à disposition, de préférence de 17 à 18 heures. Elles seront restituées obligatoirement le lendemain ou le lundi matin en cas de location pendant le week-end.

Article 7 - Le matériel utilisé, la salle et ses annexes, seront nettoyés et rangés par l'utilisateur. De même, la préparation de la salle se fera par l'utilisateur, aidé, le cas échéant, par le responsable de la salle.

Article 8 - Lorsque les cuisines seront utilisées, elles devront l'être par un professionnel.

Article 9 - En cas de vol la municipalité décline toute responsabilité. L'utilisateur se doit ainsi d'être assuré.

Article 10 - La salle est équipée d'un limiteur de bruit de 94 décibels, au-delà de ce plafond, l'alimentation électrique est interrompue pendant 10 secondes.

Article 11 - La salle ne peut, pour des raisons de sécurité, accueillir plus de 150 personnes assises, 200 personnes debout, dans un même laps de temps. La mairie dégage toute responsabilité en cas de violation de cette obligation. **L'obstruction des sorties de secours est strictement interdite.**

Article 12 - Toute manifestation se terminera au plus tard à minuit et l'utilisateur s'assurera de ne pas troubler la tranquillité publique ni le repos des riverains.

Article 13 - Les poubelles intérieures doivent être vidées dans les poubelles extérieures tout en procédant au tri sélectif pour le plastique et le carton. Le tri du verre s'effectue au point du parking du Levant.

Tarifs location 2025

Salle avec la cuisine

Association ferneysienne et/ou subv. par le SIVOM.....	145 €
Association ferneysienne et/ou subv. par le SIVOM week-end (2 jours).....	260 €
Association non ferneysienne	405 €
Particulier de Ferney-Voltaire 1 jour en semaine.....	350 €
Particulier de Ferney-Voltaire weekend (2 jours)	620 €
Particulier hors Ferney-Voltaire 1 jour en semaine.....	595 €
Particulier hors Ferney-Voltaire weekend (2 jours).....	1030€
Caution vaisselle	130 €

Salle sans la cuisine

Don du sang	Gratuit
Manifestations commerciales ou soirées payantes ferneysiennes	595 €
Manifestations commerciales ou soirées payantes non ferneysiennes.....	825 €
Syndics professionnels ferneysiens.....	310 €
Syndics professionnels non ferneysiens.....	425 €
Petites réceptions (ferneysiens)	140 €
Petites réceptions (non ferneysiens)	375 €
Caution pour la salle	500 €
Caution pour le nettoyage de la salle.....	500 €
Caution clé.....	150 €

Pour tout renseignement technique appeler : 06 72 10 58 63

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

Caution et location sont à verser lors de la réservation.

Les chèques sont à libeller au nom Régie Loc. Salles.

Toute réservation sera retenue pour autant qu'elle soit enregistrée en mairie, et la confirmation définitive ne pourra intervenir que 3 mois au plus tôt avant la date de location souhaitée.



**FERNEY
VOLTAIRE**

Demande de location salle du Levant

Société, Association

(Copie des statuts de l'association + attestation de responsabilité civile obligatoires)

Utilisateur responsable.....

Adresse

Téléphone privé..... Professionnel.....

Date de la location

But de la location.....

Heure de mise à disposition

Ferney-Voltaire, le

Je soussigné(e) m'engage sur l'honneur à respecter le règlement intérieur de la salle et en particulier les prescriptions de sécurité.

Signature

LOCATION :€, n° (CHÈQUE BANCAIRE - CCP) ou
VIREMENT

Descriptif de la salle

Adresse: 50 chemin de Collex –

Surface de la salle : 210 m² (hors scène) Surface de la scène: 48 m² (8 mx6 m) – Hauteur : 0,80 m

Matériel : 150 chaises, 50 tables

Cuisine en option : chambre froide - fours - plonges - plaques chauffantes.

**En cas de manifestations publiques UNIQUEMENT :
renseignements pour l'agenda et le bulletin municipal**

Descriptif de la manifestation :

Demandes de renseignements au :

Prix, conditions pratiques (inscriptions nécessaires, public ... ?) :